

CSA

Appui aux Centres de Services Agricoles à Madagascar. Zone 4

- ❖ **Durée du projet** : 2 ans à partir de Décembre 2007
- ❖ **Bénéficiaires** : Les consommateurs ruraux et citadins des régions d'Analamanga, Bongolava, Itasy
- ❖ **Localisation** : Région d'Analamanga, Bongolava, Itasy
- ❖ **Rôle et implication du Groupe IC dans le projet** : AIM est le responsable du mandat, et assure la coordination nationale.
- ❖ **Identité du bailleur de fonds** : Commission Européenne-DCEM – Tour Zital – Antananarivo
- ❖ **Coût total du projet** : 400 000 Euros
- ❖ **Finalité** :
 - Contribution à l'amélioration des conditions de sécurité alimentaire des zones rurales de Madagascar.
 - Promouvoir la maîtrise d'ouvrage paysanne dans la gestion, la mise en œuvre et la prise en main des actions de développement local.
 - Renforcement de la coordination des activités d'appuis et de services sur le terrain au bénéfice de la synergie, l'économie d'échelle et l'efficience.
- ❖ **Objectif spécifique**

L'objectif spécifique de l'action est de rendre opérationnel un dispositif d'appui aux producteurs à travers 12 Centres de Services Agricoles dans les régions d'Analamanga, Bongolava et Itasy.
- ❖ **Résultats attendus**
 - Les acteurs du développement de ces 3 régions sont sensibilisés et se mobilisent pour contribuer à la mise en place et à l'opérationnalisation des CSA
 - Les structures de décision des CSA se dotent de procédures et outils appropriés et développement des mécanismes et capacités pour assurer leurs fonctions de pilotage et de représentation des collèges d'origine.
 - Les structures exécutives des CSA se dotent de procédures, mécanismes et outils appropriés et développent des capacités pour assurer leur rôle d'interface.
 - Les premières expériences des CSA sont capitalisées et partagées pour alimenter les réflexions sur l'amélioration des conditions cadres des services agricoles.